

Règlement de la Coupe du canton de Neuchâtel

(basé sur le règlement de la Coupe Suisse, Agenda 2007, p. 106-107)

1. Introduction

La Coupe du canton de Neuchâtel est une compétition par élimination directe.

Le tournoi est organisé par un comité d'organisation issu de l'ANCE avec l'objectif de promouvoir le jeu d'échecs dans le canton.

2. Droit de participation

Toute personne domiciliée dans le canton de Neuchâtel ou affiliée à une section neuchâteloise a le droit de participer à la coupe. Des exceptions à cette règle peuvent être considérées au cas par cas par le comité d'organisation.

3. Publication / inscription

L'annonce officielle du tournoi mentionne les dates de jeu et le délai d'inscription. Elle est publiée sur le site web de l'ANCE (www.ANCE.ch).

Une annonce par courriel est directement adressée aux membres du canton dont l'adresse est connue par l'ANCE. Une annonce par courrier est adressée aux joueurs n'ayant pas de courriel et dont l'adresse postale est connue.

Chaque inscription doit être retournée dans le délai imparti et mentionner le nom, prénom, points ELO, adresse, no de téléphone, et le club d'affiliation du participant.

4. Finance d'inscription

La finance d'inscription, fixée par le comité d'organisation, doit être approuvée par le comité de l'ANCE.

Elle se monte actuellement à 10 francs. Celle-ci se règle en principe lors de la première ronde. La participation est gratuite pour les juniors (moins de 20 ans).

5. Organisation générale

Le comité d'organisation est responsable du bon déroulement des rondes. Sur la base des inscriptions reçues il établit la liste complète des participants et de leurs coordonnées.

Le directeur de tournoi est désigné au sein du comité d'organisation. C'est à lui que le vainqueur de la partie – le joueur qui conduit les Blancs en cas de nulle – doit communiquer dans les 24h le résultat de la ronde.

En cas de ronde préliminaire, les joueurs ayant le plus de points ELO sont qualifiés d'office pour la ronde suivante.

Les résultats ne sont pas transmis à la liste de classement de la FSE.

6. Organisation dans le local de jeu.

Les règles générales de la FIDE sont applicables.

Les rondes sont jouées selon le programme établi à l'avance.

En cas de problème de transport, les joueurs s'arrangent entre eux. Si un joueur ne peut pas jouer le soir du jeu officiel, son adversaire peut choisir librement un autre local de jeu.

La cadence par joueur est de 36 coups en 1h30 puis 30 minutes pour terminer la partie (KO).

En cas de partie nulle, les adversaires conviennent d'une autre date et jouent une 2ème partie à la cadence de 1h par joueur (KO). Les couleurs sont inversées par rapport à la première partie.

En cas de nouvelle égalité le départage se fait immédiatement par des parties de 15 minutes par joueur aussi longtemps qu'il y a égalité. Lors de la première partie rapide les couleurs sont les mêmes que la première partie à cadence normale.

Les joueurs doivent s'assurer de jouer leur partie avant la ronde suivante, faute de quoi la partie est perdue pour les deux joueurs.

7. Challenge

Le vainqueur du tournoi est déclaré vainqueur de la Coupe Cantonale. Il se voit décerner un challenge sur lequel son nom est gravé, qu'il peut conserver pendant une année. Il remettra ensuite le challenge au directeur de tournoi lors de la prochaine finale de la Coupe.

8. Litiges

Tout litige est à transmettre par écrit dans les 48h. après la fin de la partie au directeur de tournoi. Il consulte le comité d'organisation et rend une décision dans les 48h.

Un recours contre la décision du directeur de tournoi peut être adressé dans les 3 jours au président du comité de l'ANCE. Celui-ci convoque le comité d'organisation du tournoi et examine avec lui le recours. La décision qui en résulte est sans appel.

Neuchâtel, avril 2010

Le directeur de la coupe cantonale 2010-2011 : André Desages

Le Président de l'ANCE: Claudio Schwarz